

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 2 octobre 2009  
(convocation du 21 septembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOIX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h  
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15  
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOIX Jacques jusqu'à 10 h 40  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15  
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

**EXCUSES :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Réseau tbc**

- Mise en oeuvre d'un système d'aide à l'exploitation des autobus**
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**
- Appel d'Offres ouvert - Autorisation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'amélioration des transports collectifs apparaît de plus en plus nécessaire pour faire face à une demande toujours accrue de déplacement tout en tenant compte des problèmes d'environnement et d'encombrement.

Le réseau tbc s'appuie principalement sur deux modes de transport qui forment plutôt deux réseaux coexistant difficilement :

- un réseau tramway, plébiscité par les utilisateurs notamment parce qu'ils connaissent les temps d'attente et de déplacement, et qui offre une image de modernité,
- un réseau bus qui ne bénéficie pas des mêmes avantages et est perçu comme un mode archaïque faisant l'objet de nombreuses critiques.

Aussi, afin d'améliorer l'attractivité du service bus et de lui faire atteindre le niveau de qualité attendu par les utilisateurs, il convient de fiabiliser les temps de parcours et de fournir une information pertinente sur les temps d'attente aux arrêts.

Pour atteindre cet objectif, une première étape consiste pour la Communauté urbaine à doter son réseau tbc d'un système moderne de gestion des autobus. Le cœur de ce système repose sur le système d'aide à l'exploitation (SAE), un outil qui permet la localisation en temps réel des autobus et intervient dans la bonne gestion de la relation entre le conducteur et le centre de supervision du réseau.

Or, le SAE actuel mis en service en 1989 est aujourd'hui obsolète et ne permet plus de remplir les services attendus.

Les SAE modernes sont utilisés principalement pour :

La sécurité :

- un véhicule localisé précisément permet de faire intervenir rapidement les services de sécurité en cas d'appel d'urgence d'un conducteur.

La gestion de l'exploitation et la régulation des lignes :

- la position du véhicule par rapport à son horaire est mieux connue du conducteur et du centre de supervision et permet lorsque nécessaire des actions de régulation des lignes,
- le véhicule étant localisé, il devient possible de lui donner la priorité aux feux sans trop pénaliser les autres utilisateurs favorisant de ce fait la vitesse commerciale et la régularité des passages.

L'information des voyageurs :

- la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose de diffuser de manière sonore et visuelle l'information sur le prochain arrêt et sur la destination du véhicule. Le système d'aide à l'exploitation détermine ces informations de manière automatique et permet cette diffusion,
- le système d'aide à l'exploitation calcule les temps d'attente avant le passage du prochain véhicule et les met à disposition de la clientèle via les médias disponibles.

La gestion de la relation avec le délégataire :

- l'enregistrement des données d'exploitation effectivement réalisée permet d'élaborer les indicateurs mesurant la qualité du service et calculer les éléments entrant dans la rémunération du délégataire.

Les systèmes d'aide à l'exploitation sont des systèmes techniques complexes faisant l'objet d'une offre industrielle très disparate et peu normalisée.

Aussi, afin de conduire ce projet dans de bonnes conditions pour la défense de ses intérêts, la Communauté urbaine souhaite dans un premier temps s'attacher les services d'un cabinet spécialisé pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les principales missions qui seront confiées à ce cabinet sont :

- l'élaboration du programme du projet,
- l'assistance à la passation du marché de réalisation,
- l'aide à la conduite du marché de réalisation.

Il lui sera également demandé d'évaluer la fiabilité des informations de temps d'attente des autobus par étude de systèmes comparables en service dans d'autres agglomérations. La présentation des temps d'attente sur téléphone mobile, sur site internet ou par affichage aux points d'arrêt fera l'objet de tranches conditionnelles qui pourront être affirmées en fonction du résultat de l'étude.

Le montant prévisionnel du projet est estimé à 6,8 M€ HT sans l'équipement de points d'arrêt pour l'information des voyageurs et 8 M€ HT en tenant compte de l'équipement d'environ 200 points d'arrêt. Ce montant intègre la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont le montant est estimé à 7% du montant total de l'opération.

La durée globale du projet est estimée à 5 ans période de garantie comprise.

En application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics et compte tenu du montant estimé de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il est proposé de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert avec mise en concurrence de niveau européen.

La dépense relative à cette opération sera prise sur le Budget Annexe Transports dans l'exercice 2010 et suivant – chapitre 21 - compte 21510071 - CRB D320 – Prog TBC 01.

En application de l'article L2121.12 et 13 du CGCT, le dossier relatif à la consultation des entreprises est tenu à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent le consulter à la direction centrale des achats et marchés, immeuble Le Guyenne – 6<sup>ème</sup> étage.

**Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux :**

- à décider de confier à un cabinet spécialisé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un système d'aide à l'exploitation des autobus du réseau tbc,
- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un Appel d'Offres en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics,
- à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse,
- à procéder en cas d'insuccès à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. JEAN-MARC GAÜZERE